

BUDGET COMMUNAL :

REALISE	2017		
	D	R	SOLDE
Fonctionnement	907 413 €	1 279 049 €	371 635,97 €
Investissement	562 551 €	863 014 €	300 463,21 €
Total	1 469 964 €	2 142 063 €	672 099,18 €
REPORT EXERCICE N-1			
Fonctionnement		397 871 €	397 870,98 €
Investissement	356 629 €		-356 629,45 €
Solde d'investissement			-56 166,24 €
TOTAL REALISE + REPORT			
	1 826 593 €	2 539 934 €	713 340,71 €
RAR			
Fonctionnement	0 €	0 €	0,00 €
Investissement	541 781 €	370 190 €	-171 591,00 €
CUMUL			
Fonctionnement	907 413 €	1 676 920 €	769 506,95 €
Investissement	1 460 962 €	1 233 204 €	-227 757,24 €
RESULTAT CUMULE			
	2 368 374,29 €	2 910 124,00 €	541 749,71 €

BUDGET REGIE D'ELECTRICITE :

REALISE	2017		
	D	R	SOLDE
Fonctionnement	1 142 397 €	1 097 134 €	-45 262,53 €
Investissement	195 719 €	1 659 135 €	1 463 416,65 €
Excédent Net	1 338 116 €	2 756 270 €	1 418 154,12 €
REPORT EXERCICE N-1			
Fonctionnement		886 424 €	886 423,86 €
Investissement	32 177 €		-32 177,02 €
			1 431 239,63 €
TOTAL REALISE + REPORT			
	1 370 293 €	3 642 694 €	2 272 400,96 €
RAR			
Fonctionnement	0 €	0 €	0,00 €
Investissement	537 670 €	0 €	-537 670,00 €
CUMUL			
Fonctionnement	1 142 397 €	1 983 558 €	841 161,33 €
Investissement	765 566 €	1 659 135 €	893 569,63 €
RESULTAT CUMULE			
	1 907 963 €	3 642 694 €	1 734 730,96 €

Le solde négatif de fonctionnement s'explique par le décalage de facturation de tarifs bleus, vert et jaunes à hauteur de 172 000 €, une remise à niveau du matériel nécessaire à l'entretien des postes à hauteur de 40 000 €. Une fois « re-traité » le résultat de fonctionnement est proche de 145 000 € comme la moyenne des dernières années.

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU :

REALISE	2017		
	D	R	SOLDE
Fonctionnement	325 502 €	365 533 €	40 030,11 €
Investissement	89 466 €	109 418 €	19 951,82 €
Excédent Net	414 968 €	474 950 €	59 981,93 €
%age hausse p/r N-1	23%	-8%	
REPORT EXERCICE N-1			
Fonctionnement		344 251 €	344 250,74 €
Investissement	9 924 €		-9 924,06 €
			10 027,76 €
TOTAL REALISE + REPORT	424 892 €	819 201 €	394 308,61 €
RAR			
Fonctionnement	0 €	0 €	0,00 €
Investissement	18 025 €	100 000 €	81 975,00 €
CUMUL			
Fonctionnement	325 502 €	709 783 €	384 280,85 €
Investissement	117 415 €	209 418 €	92 002,76 €
RESULTAT CUMULE	442 917 €	919 201 €	476 283,61 €

BUDGET DU LOTISSEMENT ST BERNARD :

REALISE	2017		
	D	R	SOLDE
Fonctionnement	225 858,72 €	0,00 €	-225 858,72 €
Investissement	0,00 €	224 664,00 €	224 664,00 €
Excédent Net	225 858,72 €	224 664,00 €	-1 194,72 €
REPORT EXERCICE N-1			
Fonctionnement		198 584,59 €	198 584,59 €
Investissement	30 581,02 €		-30 581,02 €
			194 082,98 €
TOTAL REALISE +	256 439,74 €	423 248,59 €	166 808,85 €
RAR			
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CUMUL			
Fonctionnement	225 858,72 €	198 584,59 €	-27 274,13 €
Investissement	30 581,02 €	224 664,00 €	194 082,98 €
RESULTAT CUMULE	256 439,74 €	423 248,59 €	166 808,85 €

6. Approbation des comptes de gestion 2017 (Commune, Eau/Assainissement, Lotissement St Bernard, Régie Electrique)

A l'unanimité, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'année 2017 par M. le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur les différents budgets.

7. Affectation des résultats 2017 (Commune, Eau/Assainissement, Lotissement St Bernard, Régie Electrique)

A l'unanimité, le conseil approuve les affectations de résultats comme suit :

• Budget communal :

A - Résultat de fonctionnement année 2017	371 635.97 €
B - Reports de fonctionnement années précédentes	397 870.98 €
C - Solde de fonctionnement 2017 à affecter sur 2018	769 506.95 €
D - Déficit d'investissement 2017 - D001	- 56 166.24 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 171 591.00 €
F - Affectation en réserves R 1068 en investissement (D + E)	- 227 757.24 €
Affectation ligne R 002 : excédent de fonctionnement 2017 (C + F)	541 749.71 €

• Budget de la régie d'électricité :

A - Résultat de fonctionnement année 2017	- 45 262.53 €
B - Reports de fonctionnement années précédentes	886 423.86 €
C - Solde de fonctionnement 2017 à affecter sur 2018 - R002	841 161.33 €
D - Solde d'investissement 2017 - R 001	1 431 239.63 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 537 670.00 €
F - Besoins en investissement (D + E ; si > 0 pas de besoin)	0 €
Résultat cumulé (C + F)	841 161.33 €

• Budget de l'eau :

A - Résultat de fonctionnement année 2017	40 030.11 €
B - Reports de fonctionnement années précédentes	344 250.74 €
C - Solde de fonctionnement 2017 à affecter sur 2018 R 002	384 280.85 €
D - Excédent d'investissement 2017 - Affectation R001	10 027.76 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	81 975.00 €
F - Besoins en investissement (D + E ; si > 0 pas de besoin)	0 €
Résultat cumulé (C + F)	384 280.85 €

•Budget du lotissement Saint Bernard :

A - Résultat de fonctionnement année 2017	- 225 858.26 €
B - Reports de fonctionnement années précédentes	198 584.59 €
C - Solde de fonctionnement 2017 à affecter sur 2018	- 27 274.13 €
D - Solde d'investissement 2017	194 082.98 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
F - Besoins en investissement (D + E ; si > 0 pas de besoin)	0 €
Déficit reporté D002 2017 (C - F)	27 274.13 €

Dans ce cas, il n'y a pas d'affectation.

A 23H30, M. Melquiot Antony doit quitter la séance.

8. Compétence Zone d'Activité Economique

Par délibération du 7 février 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise a déterminé les conditions financières et patrimoniales du transfert à la CCHMV des biens immobiliers des communes. Selon l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, ces conditions financières et patrimoniales de transferts doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil de la CCHMV et des conseils municipaux des communes membres.

A l'unanimité, le conseil municipal valide les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens des communes à la CCHMV selon sa délibération du 7 février 2018.

Divers

- **Point sur les investissements** : les projets en cours et investissements importants à venir sont présentés au conseil en préparation de la séance de vote des budgets primitifs 2018.

- **Cérémonie du 19 mars** : aura lieu dimanche 18 mars à 11H00

- **Association de Sauvegarde du Site du Moulin** : Philippe Delhomme informe/rappelle aux élus que l'ASSM a repris de l'activité et voté une nouvelle organisation : Présidente : Aurélie Bermond, Vice-président : Jean-Noël Guilhermet, Trésorière : Catherine Bermond, Secrétaire : Myriam Fort. Cette association souhaite défendre les intérêts des propriétaires de la zone du Moulin dans un premier temps et réfléchir à sa position face au projet global du Lyon Turin. Les habitants intéressés sont invités à une réunion publique vendredi 16 mars à 20h30 à la Salle du Bourget.

- **Régie électrique** : le conseil de régie a validé le passage à 4 facturations par an pour l'électricité. Les relevés seront donc effectués à plus ou moins 2j : 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.

Les personnes qui souhaitent toujours payer en plusieurs fois sont invitées à se rapprocher de la régie.

Le 21 mars 2018

Le Maire,

Gilles Margueron

